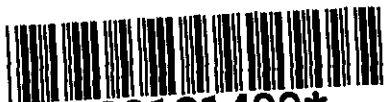




Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



23131499

Déposé / Reçu le

06 OCT. 2023

au greffe du Tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0720 964 871

Nom

(en entier) : ALAMBIX

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Ixelles (1050), Avenue Louise 523

Objet de l'acte : SIEGE SOCIAL

D'un procès-verbal dressé en date du 21 septembre 2023, il résulte que l'organe d'administration de la société à responsabilité limitée « ALAMBIX », dont le siège social établi à Ixelles (1050), Avenue Louise 523, a pris les résolutions dont il est extrait ce qui suit :

Première résolution

Monsieur Hubert de BOLLÉY, agissant en sa qualité de gérant unique, décide conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés dans les statuts, de transférer le siège social de la société à responsabilité limitée « ALAMBIX », à compter du 1^{er} novembre 2023 vers « Bruxelles (1000), Galerie de la Reine 23 ».

Deuxième résolution

L'organe d'administration décide de conférer tous pouvoirs à la société à responsabilité limitée « GL Services Bureaux », numéro d'entreprise 0460.281.628, représentée par son administrateur, Monsieur Christophe LEHEUREUX, avec droit de substitution, aux fins de signer au nom de la société, les décisions prises concernant le présent procès-verbal dans les annexes du Moniteur belge.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Christophe LEHEUREUX

Pour « GL Services Bureaux » srl

Mandataire spécial

Déposé en même temps, le procès-verbal de l'organe d'administration du 21 septembre 2023.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/10/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :
Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).